

MODALITÉS

Retrait des formulaires de candidature

Les formulaires, en version électronique, sont disponibles **à partir du 16 décembre 2020** :

- sur le site web de la Maison de l'Entreprise : www.mde.ne
- sur la page Facebook de la Maison de l'Entreprise : facebook.com/mde.niger/

CELLULE ENTREPRENARIAT

La Cellule Entreprenariat est animée par la Maison de l'Entreprise

Adresse : Villa N°222 à l'entrée de la cité COMINAK

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi, le matin de 7h à 12h et l'après-midi de 15h-18h
- le vendredi, de 7h à 12h
- le samedi, de 9h à 12h

Dépôt des dossiers de candidatures

Vous pourrez déposer vos dossiers remplis à la Cellule Entreprenariat **avant le 31 janvier 2021**.

Si vous êtes salarié de la COMINAK, vous pouvez déposer votre dossier à la Cellule de Reclassement.

Pour toutes autres demandes en lien avec le programme de l'aide à l'entreprenariat, vous pouvez vous adresser à la Cellule Entreprenariat.

Pour toutes autres informations, adressez-vous au Bureau d'Information et de Communication, Projet Réaménagement de la COMINAK (Villa N°223, cité Akokan, COMINAK).

LA MAISON DE L'ENTREPRISE

La Maison de l'Entreprise a pour mission principale de renforcer le tissu économique par l'émergence d'entreprises compétitives et l'amélioration du climat des affaires. Elle vise d'une part à permettre aux porteurs de projets et aux entrepreneurs d'accéder en un seul lieu à une offre structurée de services qui lui sont dédiés et d'autre part à assurer une meilleure synergie des actions des différents partenaires en faveur du secteur privé.

www.mde.ne



**Vous avez un projet d'entreprise ?
Venez en parler et déposer
votre dossier !**



Cellule Entreprenariat
Villa N°222, cité Akokan-COMINAK

RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE COMINAK

Programme de soutien à l'entreprenariat



**Guide pratique
de dépôt de candidature**



ACCOMPAGNEMENT À L'ENTREPRENARIAT DES POPULATIONS DU DÉPARTEMENT D'ARLIT

Suite à la décision du Conseil d'Administration de la COMINAK d'arrêter ses activités de production au 31 mars 2021 en raison de l'épuisement des ressources de la mine, la COMINAK s'est engagée à agir pour une transition sociétale pérenne, durable et utile pour les populations. Elle s'est engagée notamment à favoriser la reconversion des personnes économiquement impactées par la fermeture via le soutien à l'entrepreneuriat. Dans le cadre d'un plan d'actions dédié, la COMINAK a fait appel à la Maison de l'Entreprise, expert reconnu au niveau national pour accompagner la création d'entreprise par des entrepreneurs locaux.

Programme d'aide à la création d'entreprise

La COMINAK, via son partenaire la Maison de l'Entreprise, lance une campagne d'appel à candidatures de projets d'entrepreneuriat. Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement "technique" de la part de la Maison de l'Entreprise : aide au montage du business plan, à la gestion d'entreprise, aide à la constitution du dossier de prêts bancaires et de "gestion". Une fois l'entreprise créée, des porteurs de projet pourront être accompagnés pendant les deux premières années d'activité.

La COMINAK soutient l'intervention de la Maison de l'Entreprise pendant toute la durée du programme.

Le programme se déroulera en quatre phases :

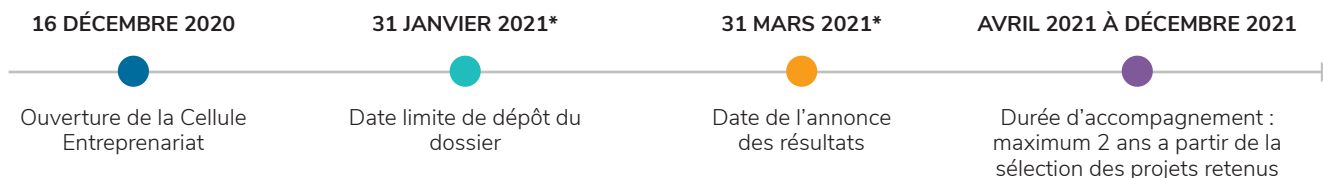
- Dépôt des dossiers de candidature
- Sélection des dossiers
- Accompagnement au montage du projet
- Accompagnement pouvant aller jusqu'aux 2 premières années de vie du projet

Projets : critères de sélection

Les projets soumis par les candidats seront évalués selon une grille de critères prédéfinie organisée par catégories :

- solidité du business plan
- débouchés commerciaux
- création d'emplois
- soutien à l'activité économique
- motivation et implication du porteur de projet

CALENDRIER



*Dates prévisionnelles

Je suis porteur de projet

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour les salariés COMINAK

- Être de nationalité nigérienne
- Être actuellement salarié de COMINAK
- Avoir un projet de création d'une entreprise et un business plan associé
- Le projet et/ou l'entreprise peuvent être installés partout au Niger
- Financement : Apport personnel et/ou crédit bancaire

Pour les sous-traitants, fournisseurs et promoteurs des départements d'Arlit et Iférouane

- Être de nationalité nigérienne
- Être résidant des départements d'Arlit et d'Iferouane
- Avoir un projet de création (promoteurs) / un projet de développement (fournisseurs et sous-traitants) d'une entreprise
- Le projet et/ou l'entreprise doivent être installés dans les départements d'Arlit et d'Iferouane
- Financement : Apport personnel et/ou crédit bancaire

Pour tous

- Préparer un dossier de candidature contenant le formulaire de participation
- Avoir un projet structurant (sont exclus : commerce, import/export, vente de produits prohibés ou illicites)

